

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE DIX SEPT et le 27 AVRIL à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 21 AVRIL 2017, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - Mrs André DROUIN - Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mme Régine LAGOUARDETTE - M. Bruno JANOT - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Mrs Bernard DUPOUY - Jesus SIMON - Pascal DAGES - Mme Sarah DOURTHE - Mrs Julien DUBOIS - Grégory RENDE - Mme Nadine PEYRIN

ABSENTS ET EXCUSES : - Mmes Anne SERRE - Laure FAUDEMÉR - M. Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - M. Bruno CASSEN - Mmes Nicole COUTANT - France POUDEX - M. Eric DARRIERE - Mme Marie-Constance BERTHELON

Absent sans pouvoir :
M. Alexis ARRAS

POUVOIRS :

Mme Anne SERRE donne pouvoir à Mme le MAIRE
Mme Laure FAUDEMÉR donne pouvoir à Mme Dominique DUDOUS
M. Vincent NOVO donne pouvoir à Mme Marie-Josée HENRARD
Mme Béatrice BADETS donne pouvoir à Mme Christine BASLY-LAPEGUE
Mme Géraldine MADOUNARI donne pouvoir à M. le Dr Stéphane MAUCLAIR
Mme Valériane ALEXANDRE donne pouvoir à Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU
Mme Marianne BERQUE-MANSAS donne pouvoir à Mme Viviane LOUME-SEIXO
M. Bruno CASSEN donne pouvoir à Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI
Mme Nicole COUTANT donne pouvoir à M. Jesus SIMON
Mme France POUDEX donne pouvoir à M. Pascal DAGES
M. Eric DARRIERE donne pouvoir à M. Grégory RENDE
Mme Marie-Constance BERTHELON donne pouvoir à M. Julien DUBOIS

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bernard DUPOUY

OBJET : SAISON FESTIVE ET TAUROMACHIQUE 2017 : PRIMES ET PRIX

Dans le cadre de la saison festive et tauromachique 2017, il est proposé de fixer le montant des primes et prix qui seront attribués aux concurrents des différentes manifestations.

Ces montants sont identiques à ceux de 2016 et se répartissent comme suit :

- 1/ Un prix par tirage au sort aux participants de la JOURNEE DES ENFANTS : VTT d'une valeur maximale de 300 €.
- 2/ Pour les jeux des enfants, achat de petits lots pour une valeur totale de 500 €.
- 3/ Le montant des récompenses allouées aux lauréats des radios crochets (enfants et adultes) :

- Pour le radio crochet des enfants, 460 € de prix répartis du 1er au 13ème :

1er:	75 €	5ème et 6ème:	40 €
2ème:	70 €	7ème et 8ème:	30 €
3ème:	60 €	du 9ème au 11ème:	15 €
4ème:	50 €	12ème et 13ème:	10 €

- Pour le radio crochet des adultes, 1 500 € de prix répartis du 1er au 13ème :

1er:	500 €
2ème:	300 €
3ème:	200 €
du 4ème au 13ème :	50 €

4/ Les primes accordées aux participants du CONCOURS LANDAIS :

-ECARTEURS Concours Final

1er	3 050 €
2ème	1 525 €
3ème	800 €
4ème et 5ème	650 €

-ECARTEURS Eliminatoires

Du 1er au 5ème	180 €
----------------	-------

-SAUTEURS

1er	500 €
2ème	350 €
du 3ème au 5ème	250 €

-CORDIERS

Du 1er au 4ème	180 €
----------------	-------

-ENTRAINEURS

Du 1er au 8ème	150 €
----------------	-------

-VACHERS

Du 1er au 4ème	80 €
----------------	------

-CORPS ARBITRAL

Du 1er au 10ème	50 €
-----------------	------

En cas d'absence d'un des acteurs et afin de ne pas nuire à l'intégrité du spectacle, il est proposé que le montant de cette prime soit attribué à son remplaçant ou réparti équitablement entre les autres acteurs de la même catégorie.

PRIX DU PANACHE (Ecarteur) 500 €

1er prix GANADERO	500 €
2ème prix GANADERO	305 €

5/ Une prime cocarde de 200 € accordée aux participants du spectacle landais « Cornes et traditions »

6/ Une prime de 600 € accordée aux acteurs du spectacle « Générations champions » du 11 août à 16h30, répartie comme suit :

- 200 € pour chacun des deux acteurs composant le duo classé premier,
- 100 € pour chacun des deux acteurs composant le duo classé second.

7/ Pour les jeux d'arènes, 1 600 € de primes répartis sur quatre journées.

8/ Le montant des primes décernées aux participants de la Finale des cocardes pour un total de 2 400 € :

- 4 cocardes à 100 € chacune (poules qualificatives)
- 2 cocardes à 150 € chacune (demi-finale)
- 1 cocarde à 600 € (finale).
- 8 prises de gland à 50 € chacune (poules qualificatives)
- 4 prises de gland à 75 € chacune (demi-finale)
- 2 prises de gland à 200 € chacune (finale)

9/ Les primes accordées aux participants des novilladas non piquées de la Feria :
1er prix: 500 € ; 2ème prix: 250 €

Pour chaque concours ou jeu, un règlement sera établi et déposé chez un huissier.

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget primitif des Fêtes, exercice 2017 :

- pour les spectacles populaires : article FPOP 6714,
- pour les spectacles landais : article CLAN 6714,
- pour les spectacles taurins : article CORR 6714.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR FRANCIS PEDARRIOSSE, MAIRE-ADJOINT
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

FIXE les primes et prix tels que proposés ci-dessus, dans le cadre de la saison festive et tauromachique 2017,

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20170427-5-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Grand Dax
Conseillère Régionale Nouvelle-
Aquitaine**

Affichée le : 28 Avril 2017

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».